

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : TRANSFORMER CETTE OBLIGATION EN OPPORTUNITÉ

La réforme de la facturation électronique approche .
Toutes les entreprises sont concernées. Obligations, plateformes agréées, formats, échéances Il n'y a aucune place à l'improvisation.
La CAPEB 71 et ses partenaires sont à vos côtés pour anticiper dès maintenant.

Mardi 21 Avril 2026
de 18h à 20h

CAPEB 71
5, rue George Eastman - CHALON-SUR-SAÔNE

Vite !
Je m'inscris

AU PROGRAMME

☑ **S'approprier les contours de la réforme et les obligations pour mon entreprise :**
Facturation électronique, de quoi parle-t-on ? Quels seront les impacts sur mon entreprise ? Réception et émission de factures, quelles sont mes nouvelles obligations ? Qu'en est-il pour mes clients, mes fournisseurs et mon logiciel de facturation ?

☑ **Anticiper sereinement pour me mettre en conformité :**
Pourquoi ne pas improviser ? Quelles sont les étapes à suivre pour éviter les erreurs ? Mon entreprise doit-elle passer par une plateforme agréée (Portail Public ou Plateforme Partenaire) ?

Soyez prêt !

Venez vous informer le 21 avril !

En partenariat avec : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BULLETIN – RÉPONSE – Facturation électronique : transformer cette obligation en opportunité !
À retourner à la CAPEB 71 avant le 14/04/2026

> Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin **par courrier ou par mail à capeb71@capeb71.fr**

M et/ou Mme

☐ Participera à la soirée sur la **Facturation électronique à CHALON-SUR-SAÔNE le 21.04.2026**

Nombre de personnes :

☐ Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)

T/9/2026/04/260421

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Saône-et-Loire
5, rue George Eastman – CS 10026 – 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex – Tél. : 03.85.90.97.70 – mail: capeb71@capeb71.fr